

Renseignez-vous suffisamment à l'avance pour savoir si vous devez vous faire vacciner ou suivre un traitement préventif contre certaines maladies comme la fièvre jaune, la fièvre typhoïde, la méningite, l'encéphalite japonaise, l'hépatite ou la malaria. Certains pays exigent un certificat international de vaccination. Pour vous renseigner, adressez-vous à votre médecin, à la Société canadienne pour la santé internationale ou encore à la Direction générale de la santé de la population et de la santé publique de Santé Canada, qui offre de l'information sur son site Web ou par son service FAXlink.

Si vous avez un problème médical susceptible de vous causer des ennuis pendant que vous êtes à l'étranger, vous devriez porter un bracelet Medic Alert[®]. Grâce à la Fondation Medic Alert[®], des renseignements essentiels sur votre état de santé sont versés dans une base de données accessible 24 heures sur 24 partout dans le monde.

Les documents nécessaires

Lorsque vous aurez décidé de vous installer à l'étranger et choisi votre patrie d'élection,

assurez-vous que vos papiers sont en règle, c'est-à-dire votre passeport, les visas nécessaires et tout autre document requis, y compris ceux qui concernent votre statut dans votre nouveau pays.

Un passeport valide est un document indispensable, qui accélérera les formalités d'immigration et facilitera d'autres démarches comme l'ouverture d'un compte bancaire ou l'encaissement de chèques de voyage. Si votre passeport doit expirer pendant votre séjour à l'étranger, prenez des dispositions pour le faire remplacer en temps opportun.

N'oubliez pas de faire des copies de tous les documents importants avant votre départ. Vous pourriez en avoir besoin pour justifier votre situation sur le plan fiscal et aussi parce que vous pourriez être obligé de revenir au Canada plus tôt que prévu.

Assurez-vous d'avoir les coordonnées du bureau du gouvernement du Canada dans le pays d'accueil, au cas où vous éprouveriez des difficultés.